

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 272 promulguant à la Cote Française des Somalis le décret du 8 décembre 1908 prononçant la déchéance de la Cie Impériale des chemins de fer Ethiopiens.

n° 272

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
9 décembre 1908

Numéro JO  
n° 146 du 01/01/1909

Date du numéro  
1 janvier 1909

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** les instructions contenues dans le cablogramme de M. Le Ministre des Colonies n° 52,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué dans la colonie de la Côte Française des Somalis, pour y être exécuté selon sa teneur, le décret du 8 décembre 1908, prononçant la déchéance de la concession ac sos à la Cie Impériale des Chemins de fer Ethiopiens par la Loi du 6 avril 1902 approuvant la convention intervenue le 6 février 1902 entre elle et le Protectorat de la Côte Française des Somalis

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la Colonie.

**CASTAING.**